

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
15 juillet 2020

Date d'affichage
15 juillet 2020

Objet de la Délibération

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIF DU SIVOM

N° 28.2020

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Séance du 22 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le vingt deux juillet à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN.

Secrétaire de séance : David LE GUEN.

*
—

Monsieur le Président indique que suite à la démission d'un agent ayant parmi ses fonctions la surveillance de la cantine scolaire et l'entretien du bâtiment, il convient de revoir et réorganiser les postes au groupe scolaire.

Il propose :

- de supprimer le poste de d'adjoint technique titulaire et de créer un poste d'adjoint technique non titulaire (N. tit art. 3-3 4°) loi 84-53.
- d'augmenter le temps de travail du poste existant d'adjoint d'animation anciennement à 9h30 pour le passer à 16h40 annualisé.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la suppression du poste d'adjoint technique titulaire et la création du poste de contractuel (emploi à TNC inférieur à 50% d'un TC dans communes ou groupement de communes de moins de 1000 habitants).
- Donne son accord pour l'augmentation horaire du poste d'adjoint d'animation de 9h30 à 16h40.
- Dit que le tableau des emplois et effectif du SIVOM sera ainsi modifié (annexé à la présente délibération).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,

Olivier FONS

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification